

COMMUNE DE MILVIGNES

Conseil général du 11 novembre 2021

Type d'objet : MOTION

Auteur(s) : Les Vert.e.s

Porte-parole : Fabian Schwab

Titre : Extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit

Contenu :

Nous demandons au Conseil communal une extinction totale (éclairage des passages pour piétons excepté) de l'éclairage public, au cœur de la nuit, sur l'entier du territoire communal dans un délai de 2 à 5 ans. Cette extinction interviendrait entre le dernier tram et le premier tram du lendemain. Elle permettrait de sauvegarder la biodiversité nocturne, de préserver la santé de la population et de diminuer la consommation énergétique de la commune.

Développement :

Enjeux

Dans l'ensemble, les émissions lumineuses ont augmenté d'environ 70 % en Suisse entre 1994 et 2009. De nombreuses études et recherches ont été réalisées ces 15 dernières années sur cette thématique (voir bibliographie). Elles ont notamment permis de mettre en évidence les impacts négatifs de l'éclairage nocturne sur notre santé et sur l'environnement :

- Troubles du sommeil et dérèglement hormonal y sont notamment recensés chez les humain.e.s, avec des incidences directes sur le sommeil, le vieillissement, le système immunitaire et la libido.
- Dérèglement hormonal perturbant le cycle de reproduction chez certains oiseaux exposés à un éclairage public trop fort.
- Diminution du taux de testostérone chez les batraciens, impactant le cycle de reproduction
- Seconde cause de la mortalité des insectes volants (épuisement).

Bases légales

La loi fédérale sur la protection de l'environnement a pour but de « protéger les hommes, les animaux et les plantes, leurs biocénoses et leurs biotopes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, et de conserver durablement les ressources naturelles, en particulier la diversité biologique et la fertilité du sol » (LPE, art.1). Par « atteintes », la loi entend les pollutions atmosphériques, le bruit, les vibrations, les rayons, les pollutions des eaux etc., qui sont dus à la construction ou à l'exploitation d'installations (LPE, art.7). Dans ses principes, la LPE indique que les pollutions atmosphériques, le bruit, les vibrations et les rayons doivent être limités par des mesures prises à la source. Une extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit permet donc de répondre aux prescriptions de la LPE.

Position du Conseil d'Etat

Dans son rapport au Grand Conseil sur la recommandation du groupe PopVertsSol 18.191, le Conseil d'Etat affirme, dans ses conclusions, que le canton souhaite la réduction, voire l'extinction, de l'éclairage public nocturne par les communes, notamment par le biais de systèmes d'éclairage LED. Une extinction de l'éclairage public dans la commune de Milvignes serait donc cohérente avec la politique énergétique cantonale.

Dans ce même rapport, le Conseil d'Etat demande que l'éclairage des passages pour piétons soit maintenu - pour le moins par un système de détection - afin de garantir les conditions de sécurité au droit des traversées piétonnes. Cette position se fonde sur une expertise légale et normative commandée dans le cadre dudit rapport.

Expérience vaudruzienne

Depuis 2020, la commune du Val-de-Ruz éteint son éclairage public entre minuit et 6h du matin. La mise en place de cette extinction a été précédée par une période d'essai de 6 mois, à cheval sur l'horaire d'été et l'horaire d'hiver. Cette période d'essai a notamment permis de tester en grandeur nature la mise en place de cette extinction et d'y associer directement la population grâce à la mise sur pied d'ateliers de discussion et d'animations. A la fin de cette période d'essai, 79% des personnes interrogées ont répondu être favorables à l'extinction de l'éclairage public.

De plus, les analyses effectuées ont permis de constater que les déprédations, les dommages à la propriété et le tapage nocturne ont diminué depuis l'extinction de l'éclairage public. De même, une diminution de la vitesse des automobilistes a également été observée dans certaines rues de la commune. Enfin, aucune augmentation des cas de cambriolage n'a été détectée.

Impacts financiers

L'extinction de l'éclairage public nécessite une transition vers une technologie LED, qui permettra à la commune de faire des économies importantes dans son budget de fonctionnement. La transition vers les LED est actuellement réalisée dans le cadre des travaux menés par la commune. Le rythme de transition est toutefois trop lent pour qu'il ait une véritable incidence sur les finances communales.

Conclusion

Les Vert.e.s demandent donc que cette transition vers un éclairage LED et l'extinction au cœur de la nuit se réalisent dans un délai de 2 à 5 ans, pour que les impacts de la transition soient concrets à brève échéance pour la population, les finances communales et la biodiversité.

L'expérience montre que l'extinction de l'éclairage public entraîne un changement important dans la vie d'une commune. Aussi, les Vert.e.s invitent le conseil communal à prévoir une période d'essai sur une durée de 6 mois, en associant la population à la démarche. A la fin de cette période d'essai, une enquête auprès de la population est recommandée.

Signataires : Johan Bergvist, Xavier Challandes, Pierre-Alain Dubois, Gabrielle Ducommun, Yann Jeanrenaud, Jean-Marc Pessina, Fabian Schwab.

Sources :

- Loi fédérale sur la protection de l'environnement
- Rapport du Conseil d'Etat neuchâtelois au Grand Conseil sur la recommandation du groupe PopVertsSol 18.191
- Effet de la lumière artificielle sur la biodiversité des espèces et de l'être humain, OFEV 2012
- Les lumières de la ville : histoire de l'éclairage au Locle, Caroline Calame, 2009
- Eclairage et sécurité en ville: l'état des savoirs, Sophie Moser, 2007
- Sondage «street lighting» (2006-2007), Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne
- Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse à la recommandation du groupe PopVertsSol 18.191 « Les communes ne doivent pas être obligées de maintenir éclairés toute la nuit les passages pour piétons »
- www.lamper.ch, Agence Suisse pour la protection de l'environnement nocturne
- www.anpcen.fr, Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (France)
- www.ciel-noir.org, Dark-Sky romandie